

## DOSSIER DE DEMANDE DE DISPENSES ET/OU D'ALLEGEMENTS

### FORMATION ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

#### Identification de l'apprenant

Monsieur

Madame

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Code postal et ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Je déclare avoir pris connaissance des informations concernant les dispenses et allègements.

Je déclare ne pas être concerné(e) par ces dispositions.

Je déclare relever de ces dispositions mais ne souhaite pas en bénéficier.

Je déclare relever de ces dispositions et m'engage à compléter l'intégralité du dossier (se reporter dès la page 2)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur :

## Cursus antérieur

- Validation partielle du DEASS par la voie de la V.A.E.
  - Domaine de formation 1  
Intervention professionnelle en travail social
  - Domaine de formation 2  
Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social
  - Domaine de formation 3  
Communication professionnelle en travail social
  - Domaine de formation 4  
Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux
  
- Validation partielle par la voie de la formation
  - Domaine de formation 1  
Intervention professionnelle en travail social
  - Domaine de formation 2  
Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social
  - Domaine de formation 3  
Communication professionnelle en travail social
  - Domaine de formation 4  
Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

📎 Photocopies des diplômes obtenus

## Situation professionnelle actuelle

📎 Photocopies des certificats de travail et/ou contrat de travail

## Demande dispense des certifications

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, sollicite conformément à l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'Assistant de Service Social la reconnaissance de la dispense des épreuves de certification au regard du/des diplôme(s) professionnel(s) ou validation partielle énoncés ci-dessus.

### Domaine de compétence 1 : Intervention professionnelle en travail social

- DC 1.1 – Présentation d'une intervention sociale collective
- DC 1.2 – Présentation d'une intervention sociales individuelle

OUI	NON

### Domaine de compétence 2 : Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social

- DC 2.1 – Présentation d'un diagnostic social territorial
- DC 2.2 – Mémoire de pratique professionnelle

OUI	NON

### Domaine de compétence 3 : Communication professionnelle en travail social

- DC 3.1 – Elaboration d'une communication professionnelle
- DC 3.2 – Etude de situation

OUI	NON

### Domaine de compétence 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- DC 4.1 – Analyse d'une situation partenariale
- DC 4.2 – Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

OUI	NON

Signature du demandeur :

Cadre réservé à la commission pédagogique IRTS CA :

Dispenses accordées :	OUI	NON
DC 1.1 – Présentation d'une intervention sociale collective		
DC 1.2 – Présentation d'une intervention sociales individuelle		
DC 2.1 – Présentation d'un diagnostic social territorial		
DC 2.2 – Mémoire de pratique professionnelle		
DC 3.1 – Elaboration d'une communication professionnelle		
DC 3.2 – Etude de situation		
DC 4.1 – Analyse d'une situation partenariale		
DC 4.2 – Contrôle de connaissances sur les politiques sociales		
Motif :		

## **Demande de dispense et/ou d'allègement de formation théorique**

Pour les candidats ayant validés un diplôme social avant l'année 2016

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, sollicite conformément à l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'Assistant de Service Social la reconnaissance de la dispense et/ou de l'allègement de la formation théorique au regard du/des diplôme(s) professionnel(s) ou validation partielle énoncés ci-dessus.

	Dispense	Allègement
Domaine de formation 1  Intervention professionnelle en travail social (650 heures) Allègement possible 216 heures maximum soit 1 tiers		
Domaine de formation 2  Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social (574 heures) Allègement possible 191 heures maximum soit 1 tiers		
Domaine de formation 3  Communication professionnelle en travail social (248 heures) Allègement possible 82 heures maximum soit 1 tiers		
Domaine de formation 4  Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (268 heures) Allègement possible 89 heures maximum soit 1 tiers		

Signature du demandeur :

Cadre réservé à la commission pédagogique IRTS CA :

Dispenses et/ou allègements accordés :		OUI	NON
	Domaine de formation 1		
	Domaine de formation 2		
	Domaine de formation 3		
	Domaine de formation 4		
Motif :			

## **Demande de dispense et/ou d'allègement de formation théorique**

Pour les candidats ayant validés un diplôme social à compter de la session 2016

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, sollicite conformément à l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'Assistant de Service Social la reconnaissance de la dispense et/ou de l'allègement de la formation théorique au regard du/des diplôme(s) professionnel(s) ou validation partielle énoncés ci-dessus.

	Dispense	Allègement
Domaine de formation 1  Intervention professionnelle en travail social (650 heures) Allègement possible 432 heures maximum soit 2 tiers		
Domaine de formation 2  Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social (574 heures) Allègement possible 382 heures maximum soit 2 tiers		
Domaine de formation 3  Communication professionnelle en travail social (248 heures) Allègement possible 164 heures maximum soit 2 tiers		
Domaine de formation 4  Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (268 heures) Allègement possible 178 heures maximum soit 2 tiers		

Signature du demandeur :

Cadre réservé à la commission pédagogique IRTS CA :

Dispenses et/ou allègements accordés :		OUI	NON
	Domaine de formation 1		
	Domaine de formation 2		
	Domaine de formation 3		
	Domaine de formation 4		
Motif :			



## Demande d'allègement de formation pratique (stages)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, sollicite conformément à l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'Assistant de Service Social la reconnaissance de l'allègement de la formation pratique au regard du/des diplôme(s) professionnel(s) ou validation partielle énoncés ci-dessus.

	Dispense	Allègement
Domaine de formation 1 Intervention professionnelle en travail social  La période de formation pratique à effectuer sera de 560 heures		
Domaine de formation 2 Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social  La période de formation pratique à effectuer sera de 560 heures		
Domaine de formation 3 Communication professionnelle en travail social  La période de formation pratique à effectuer sera de 280 heures		
Domaine de formation 4 Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux  La période de formation pratique à effectuer sera de 280 heures		

Signature du demandeur :

Cadre réservé à la commission pédagogique IRTS CA :

Allègements accordés :		OUI	NON
	Domaine de formation 1		
	Domaine de formation 2		
	Domaine de formation 3		
	Domaine de formation 4		
Motif :			

## COMMISSION PEDAGOGIQUE

RECAPITULATIF DES ACCORDS / REFUS DES DEMANDES DE DISPENSES ET/OU ALLEGEMENTS

Formation Assistant de Service Social

Date : \_\_\_\_\_

Dispense de certifications

Dispense et/ou allègement de la formation théorique

Allègement de la formation pratique